EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Date de convocation 18/11/2014

Date de publication : 01/12/2014

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président

Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, Mme Séverine LACOSTE (jusqu'à la 6ème question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. Guy DENIER, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 9ème question), M. Dominique GENSAC, Christian GRIMPRET (jusqu'à la 13ème question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX autres membres du bureau communautaire

Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (jusqu'à la question 9ème question), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Frédéric CHEKROUN, M. Vincent COPPOLANI, Mme Mireille CURUTCHET, Mme Nadège DÉSIR, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Samira EL IDRISSI, Mme Agnès FRIEDMANN, Mme Patricia FRIOU (jusqu'à la 11ème question), Mme Sophorn GARGOULLAUD (jusqu'à la 11ème question), M. Didier GESLIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 9ème question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN (jusqu'à la 13ème question), Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÉRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET (jusqu'à la 9ème question), Mme Catherine LÉONIDAS, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU (à partir de la 7ème question), M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomée RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 13ème question), Conseillers.

Membres absents excusés : Mme Séverine LACOSTE (à partir de la 7ème question), Daniel VAILLEAU procuration à Mme Agnès FRIEDMANN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Stéphane VILLAIN, Vice-présidents ; Christian GRIMPRET (à partir de la 14ème question), M. Yann HÉLARY (à partir de la 10ème question) procuration à M. Christian PÉREZ, autres membres du bureau communautaire,

Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (à partir de la 10ème question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Stéphanie COSTA procuration à M. Jean-françois FOUNTAINE, M. Vincent DEMESTER procuration à M. Guy DENIER, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Patricia FRIOU (à partir de la 12ème question), Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 12ème question), Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON, M. Christian GUÉHO procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 10ème question) procuration à M. Antoine GRAU, M. Brahim JLALJI, M. Jonathan KUHN (à partir de la 14ème question), M. Jacques LEGET (à partir de la 10ème question), M. Pierre MALBOSC procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 6ème question) procuration à Mme Aurélie MILIN, M. Michel ROBIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Pierre ROBIN, M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 14ème question), Conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Sally CHADJAA.

Nombre de membres en exercice	**80**	**Bulletins litigieux :**	**0**
Nombre de membres présents :	**58**	**Abstentions :**	**0**
Nombre de membres ayant donné procuration :	**12**	**Suffrages exprimés :**	**70**
		Pour l'adoption :	**70**
Nombre de votants :	**70**	**Contre l'adoption :**	**0**

N°32

Titre / MÉDIABUS DE LA MÉDIATHÈQUE MICHEL-CRÉPEAU – MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS IMPRIMÉS ET MUSICAUX AUPRÈS DE BIBLIOTHÈQUES ET DE STRUCTURES D'ACCUEIL SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA –CONVENTION

Monsieur Grau expose que la Communauté d'agglomération de La Rochelle, dans le cadre de ses compétences en matière culturelle, a en charge la gestion de la médiathèque Michel-Crépeau et de son médiabus. Elle participe également à la promotion de la lecture publique.

A l'heure actuelle, l'offre communautaire de lecture publique s'appuie sur des fonds documentaires riches et diversifiés qui sont diffusés à la médiathèque Michel-Crépeau et sur les points de dessertes du médiabus. Développer la facilité d'accès à ces fonds pour l'ensemble de la population est un enjeu majeur.

Dans cette perspective, il est proposé de mettre en place des dépôts de documents imprimés et musicaux issus des réserves du médiabus en des lieux à même, du fait de leur situation géographique et de leur mission, d'amener ces contenus à leurs publics. Ces lieux sont :

- les bibliothèques situées sur les communes de la CdA : le dépôt y viendrait en complément des collections et services déjà proposés ;
- les structures situées sur les communes et quartiers desservis par le médiabus d'agglomération et qui accueillent des personnes dans l'incapacité de se déplacer : le dépôt pallierait l'inaccessibilité des équipements de lecture publique à ces personnes.

Le projet de convention-type proposé au Conseil communautaire a vocation à permettre la mise en place de ce service pour les lieux définis ci-dessus et qui le souhaitent, en précisant le type de documents concernés, la durée de dépôt et les modalités de choix.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention type de mise à disposition de dépôts de documents issus des réserves du médiabus communautaire,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de documents.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Antoine GRAU

Médiathèque
MICHEL-CRÉPEAU
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Convention de
mise à disposition de documents

Entre

La Médiathèque d'agglomération Michel Crépeau,

représentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2014

Et

La structure dépositaire :

Nom de la structure : _____

N° et rue : _____

Commune / quartier : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom du directeur de la structure : _____

Représentée par :

M. ou Mme : _____

Fonction : _____

Commune / quartier : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, par la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau, de livres et de CD issus de ses collections, auprès de bibliothèques et de structures d'accueil situées sur le territoire de la CdA.

Ces documents ont vocation à être proposés par l'établissement dépositaire à son public. Il revient à la structure dépositaire de définir les conditions d'utilisation des documents par le public.

Article 2 - Conditions générales de mise à disposition des documents

Ce service est proposé :

- aux bibliothèques de la communauté d'agglomération de La Rochelle
- aux structures éducatives, sociales, médicales ou médico-sociales situées sur des communes desservies par le médiabus de la CdA et accueillant des publics en incapacité de se déplacer.

Les livres et CD mis à disposition proviennent des collections du magasin du médiabus d'agglomération. Les documents acquis dans l'année en cours et les deux années précédentes, ainsi que les fonds saisonniers (Noël…) ne sont pas concernés par ce service.
La mise à disposition est d'une durée de douze mois. Le volume maximum de documents mis à disposition de la structure dépositaire est fixé à 300 CD et 150 imprimés et textes lus.

Les documents mis à disposition ont vocation à être utilisés par les publics de la structure dépositaire. Le règlement applicable au prêt de ces documents est celui de l'établissement dépositaire.

Les documents confiés à l'établissement dépositaire sont placés sous sa garde. Il devra garantir ces documents contre tout vol, perte, incendie ou dommage de toute nature affectant partiellement ou en totalité les documents. Il fournira annuellement une attestation d'assurance mentionnant la nature des garanties souscrites ainsi que les plafonds de garantie, les exclusions de garantie et le ou les franchise(s).

Article 3 - Modalités pratiques

1.1. Choix des documents

Le choix des documents est fait conjointement par un(e) représentant(e) du médiabus d'agglomération et de l'établissement dépositaire. La sélection s'efforcera de correspondre aux besoins de la structure dépositaire, dans les limites des capacités du médiabus d'agglomération.

1.2. Retrait des documents

Les modalités de retrait des documents sont définies conjointement par le dépositaire et par le représentant du médiabus d'agglomération.

Une liste des documents, établie par le représentant du médiabus d'agglomération à l'issue du choix, est remise au représentant de la structure dépositaire.

1.3. Restitution des documents

Les modalités de restitution sont définies conjointement par le dépositaire et par le représentant de la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau.

La restitution est validée après vérification des documents par le représentant de la médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau.

En cas de restitution incomplète (document perdu ou détérioré), il sera demandé à l'établissement dépositaire le remplacement du document à l'identique ou, si cela est impossible, par un document de même valeur.

Fait à la Rochelle, le / /

P/Le Président, et par délégation, Le Directeur de la structure Le représentant

Antoine GRAU
Vice-Président